



# Marche à suivre et procédure

## Initiative locale et participation

- Processus de bas en haut
  - initiative des acteurs sur place, promoteurs locaux
- Démarche commune
  - plusieurs exploitations agricoles
  - processus participatif associant les acteurs locaux
- Forme juridique des promoteurs
  - diverses formes possibles:  
commune, syndicat, fondation, SA, etc.



# Marche à suivre et procédure

## Traitement des demandes par les autorités

- Procédure analogue à celle des améliorations structurelles
  - procédé de bas en haut et cofinancement
  - demandes: promoteurs ⇒ canton ⇒ Confédération
- Approbation des projets et octroi des contributions par la voie de conventions
  - contrat de droit public entre Confédération et canton
  - négociation des objectifs du projet, des mesures et des modalités avec association des promoteurs
  - mise en oeuvre sur plusieurs années (en général 4 ans)
  - importance particulière accordée au controlling et à l'évaluation: le contrôle exige des objectifs mesurables



# Marche à suivre et procédure

## Coordination avec le développement régional et l'AT

- Harmonisation avec concepts de dév. régionaux, plans directeurs cantonaux et parcs d'importance nationale
  - coordination au niveau cantonal (connaissances des projets, rôle plus important selon la NPR)
  - consultation des offices fédéraux concernés
- Organe de coordination à l'OFAG

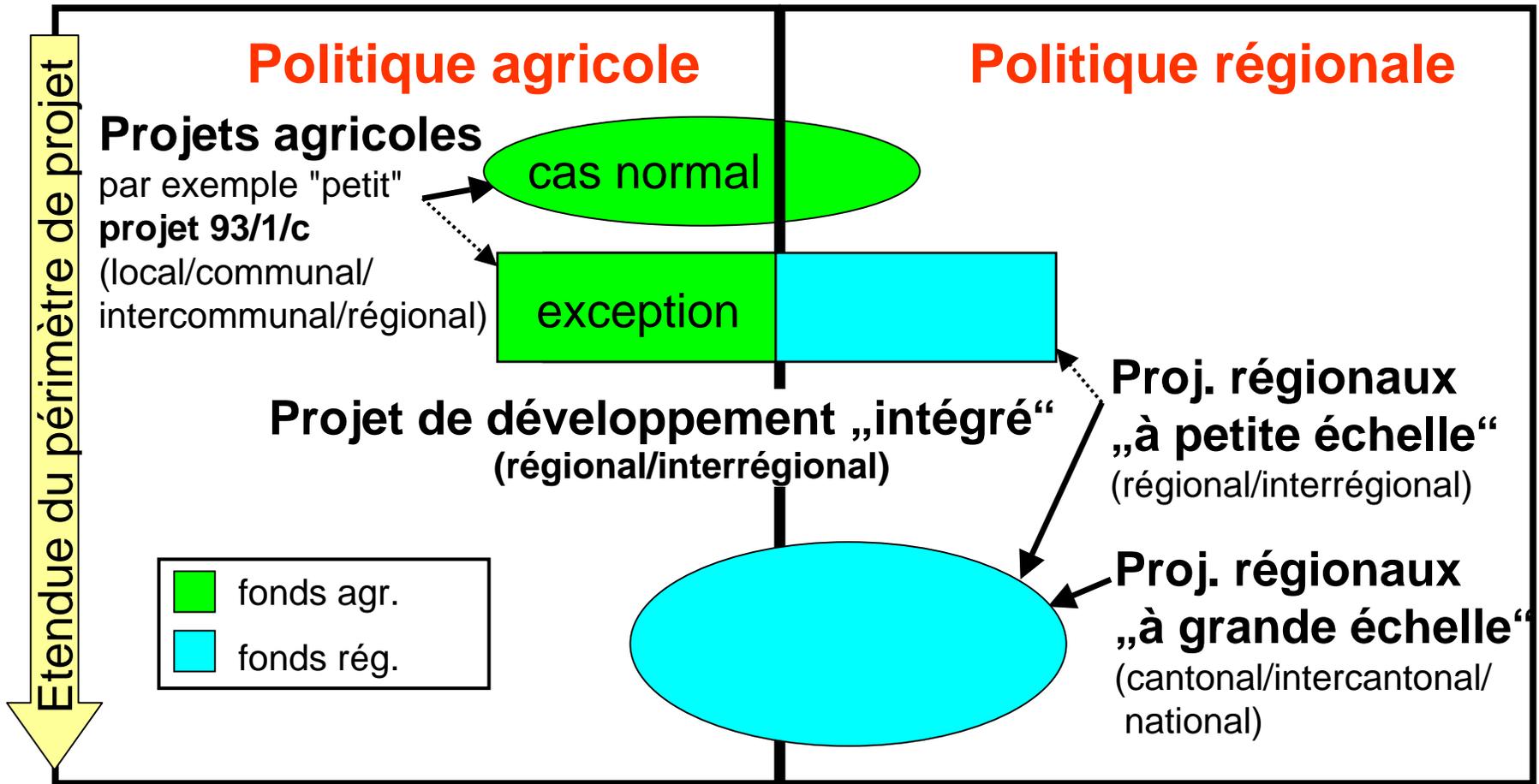
## Critères de délimitation par rapport à d'autres mesures de promotion régionales

- Critère „participation de l'agriculture à titre prépondérant“
- Objectif „création de valeur dans l'agriculture“
- Portée „communale/régionale“ des projets



# Marche à suivre et procédure

## Coordination avec d'autres mesures de promotion





# Marche à suivre et procédure

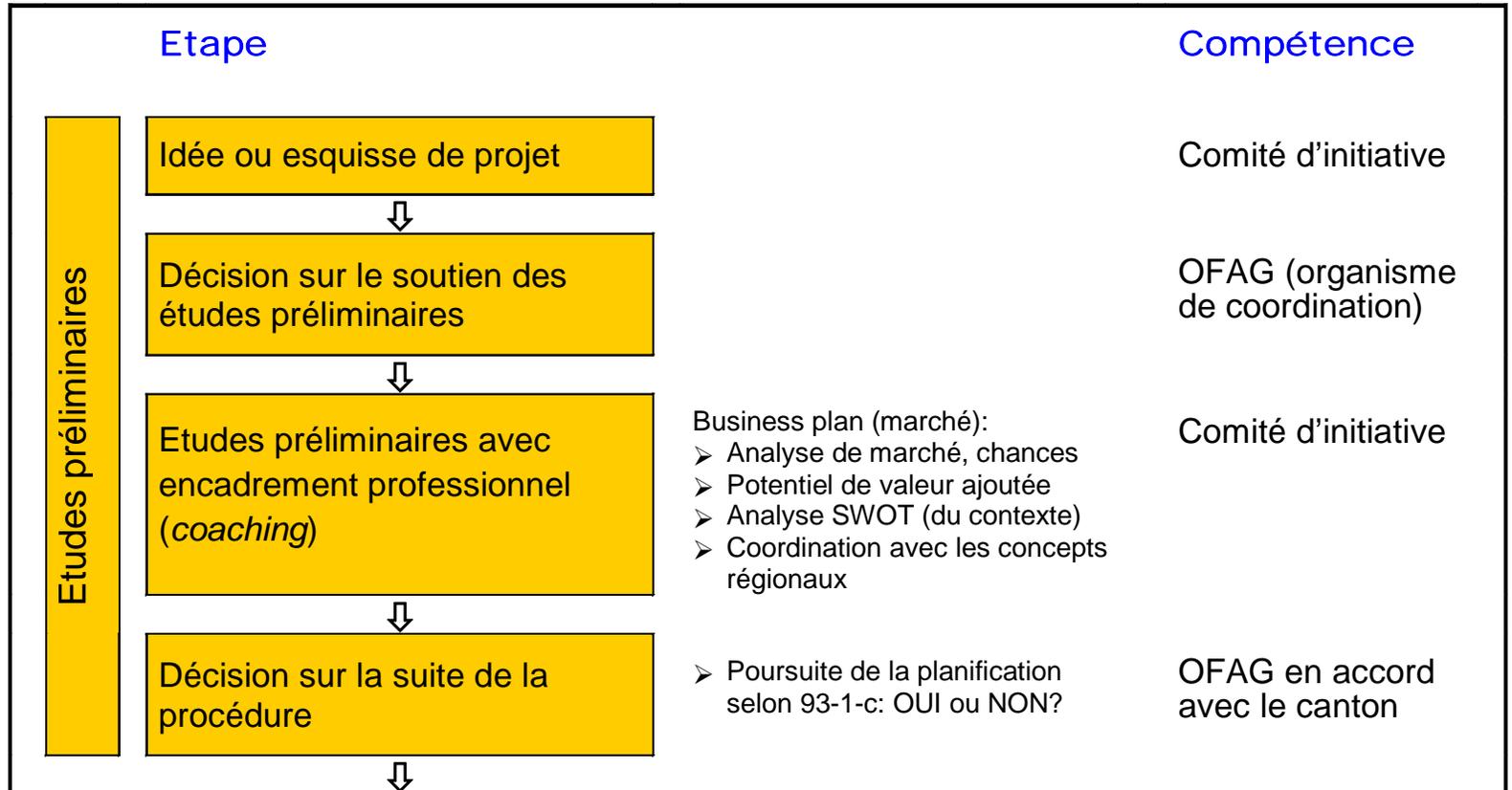
## Etudes préliminaires (analyse et concrétisation)

- **Avant** la planification/l'étude des projets
  - analyse des points forts et faibles de la région
  - concrétisation en un train de mesures
  - chances sur le marché, potentiel de création de valeur et rentabilité ⇒ **business plan**
  - coordination avec le développement régional et l'AT
- Deux moyens de soutenir financièrement les études préliminaires:
  - contributions AF: subventionnement d'une étape „documentation“ avec cofinancement par le canton  
⇒ **Demandes:** promoteurs ⇒ canton ⇒ Confédération
  - encadrement d'initiatives de projet („coaching“)  
⇒ **Esquisse de projet:** promoteurs ⇒ Confédération



# Marche à suivre et procédure

## Aperçu des étapes de la procédure





# Marche à suivre et procédure

